

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021 A 20H30

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, BERTHOY Cédric, , CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, RIZARD Corinne, , MALATIER Serge, RIZARD Fabienne.

Excusé(s) : CINQUIN Romain et VOUILLON Denis

Absent(s) : /

Procuration(s) : M. CINQUIN Romain donne pouvoir à M. DUPUIS Patrick ; M. VOUILLON Denis donne pouvoir à M. GRISARD Bernard.

Secrétaire de séance : Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations :

- Adhésion au "service d'appui aux communes" par la Communauté de Communes.
VU la décision des membres du conseil communautaires en date du 12 octobre 2020 de mettre en place un service communautaire intitulé "service d'appui aux communes", à titre expérimental, pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2020.
VU que cette expérimentation a pour missions d'appui :
le remplacement temporaire d'un ou une secrétaire de mairie,
donner un appui aux secrétaires de mairie, en début de carrière.
VU la convention relatant les modalités de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

* DECIDE d'adhérer au "service d'appui aux communes"

* AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer la convention pour la mise en place de ce service.

- Affectation du résultat de fonctionnement.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul LARDY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 76 158,58€

- un excédent reporté de 74 632,42€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 150 791,00€

- un excédent d'investissement de 31 621,61€

- un déficit des restes à réaliser de 86 100,00€

Soit un besoin de financement de 54 478,39€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice de 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT 150 791,00€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE : 54 478,39€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT 96 312,61€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : EXCEDENT 31 621,61€

- Fermeture et création de poste d'adjoint administratif :
Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la réussite au concours d'adjoint Administratif de 2^e classe de M. PAILLARD Fabrice, occupant le poste d'Adjoint Administratif Territorial depuis le 9 janvier 2018. Il convient de prévoir la création d'un emploi permanent au poste d'adjoint administratif 2^eme classe à temps non complet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la création du poste d'adjoint administratif 2^eme classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires, à compter du 1er juin 2021.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le Décret N° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * DECIDE, à compter du 1er juin 2021, de supprimer le poste d'adjoint administratif Territorial à temps non complet à 18/35^{ème} ;
- * DECIDE, à compter du 1er juin 2021, de créer le poste d'adjoint administratif 2^eme classe à temps non complet à 18/35^{ème} ;
- * DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune ;
- * AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

2. Projet Commune :

M. le Maire explique que l'ADMR souhaiterait avoir des locaux plus grands. Le Président de l'ADMR propose que la Commune achète le bâtiment juxtaposant le local de l'ADMR et de louer à l'association. Après avoir visité les lieux avec ses adjoints, M. le Maire informe le conseil municipal que ce bâtiment de 116M² sur 2 niveaux présente une charpente et une toiture en bonne état. Quelques travaux de conformité seraient à prévoir avec une ouverture à créer entre les 2 bâtiments. Le prix d'achat de l'ensemble de la propriété est évalué à 28 000€. Le conseil municipal veut donner la priorité aux travaux de l'école primaire mais accepte à l'unanimité l'acquisition de ce bâtiment au prix demandé.

3. Réunion RPI

Une réunion avec le RPI s'est déroulée le lundi 26 avril. Mme JONDET informe le conseil de ce qui a été décidé lors de cette réunion à savoir un tarif unique de garderie/bus de 130€/an pour un enfant, 170€/an pour 2 enfants et enfin 200€/an pour 3 enfants utilisant l'une ou les 2 structures. Mme RIZARD Fabienne fait remarquer au conseil municipal que le tarif bus a fortement augmenté par rapport à cette année scolaire. Le RPI prévoit l'achat d'un autre bus 9 places. Ce dernier est acheté par la commune de Gibles qui a la responsabilité du ramassage scolaire. Les frais liés au transport seront répartis comme stipulé dans la convention signée par les communes. . Le conseil souhaite faire remonter à cette réunion que les tarifs de bus sont trop élevés. Les communes membres du RPI s'engagent à ne plus participer aux frais de scolarité pour les élèves non scolarisés dans le RPI, y compris si l'élève vient d'emménager sur la commune. Les seuls cas dérogatoires sont :

- Pour les élèves déjà scolarisés dans une école sur une autre commune à la rentrée 2020/2021.
- Pour les élèves faisant partie d'une fratrie dont les aînés sont déjà scolarisés dans une école sur une autre commune.
- Pour des raisons médicales obligeant un dispositif spécialisé.

Enfin le conseil municipal valide la proposition du RPI d'établir à 50€ le montant des fournitures scolaires alloué par les communes à chaque enfant.

4. Compte rendu réunion sur le PLUI

Mme JONDET explique que la dernière réunion sur le PLUI a permis de valider les parcelles en zones constructibles. 2 hectares maximum devront être constructibles en dehors du bourg. Par contre, contrairement à aujourd'hui, il pourra être possible de construire un garage sans que ce dernier soit accolé à l'habitation.

5. Elections Régionales et Départementales

Afin de tenir les 2 bureaux de vote pour les prochaines élections Régionales et Départementales, il est proposé la répartition suivante :

	<u>DE 8h à 10h</u>	<u>DE 10h à 12h</u>	<u>DE 12h à 14h</u>	<u>DE 14h à 16h</u>	<u>DE 16h à 18h</u>
<u>BUREAU DE VOTE DEPARTEMENTAL</u>	Dominique FAYARD	Denis VOUILLON	Marielle GORISSEN (pas le 20 juin)	Patrick DUPUIS	Danielle CORNELOUP
	Marc CHARNAY	Cédric BERTHOY	Yvan DUMONT (pas le 27 juin)	Jean-Paul LARDY	Maurice CORNELOUP
	Nathalie BELOT	Sylvie ROBIN	Jean-Marc VOUILLON	Marinette GEOFFRAY (pas le 20 mais disponible le matin)	Alain AUCLAIR
<u>BUREAU DE VOTE REGIONAL</u>	Virginie JONDET	Sylvie BALLIGAND	Veronique VAILLANT	Romain CINQUIN	Marc CORNELOUP
	Bernard GRISARD	Michel BALLIGAND	Serge MALATIER	Nathalie DALY	Corinne RIZARD
	Eric BELOT	Didier CORNELOUP	Jean-Marc LATHUILIERE	Marie-Pierre LARDY	Jocelyne COPIER

<u>DEPOUILLEMENT</u>	Danielle CORNELOUP	Cédric BERTHOY	Yvan DUMONT (pas le 27 juin)	Marielle GORISSEN (pas le 20 juin)	Fabienne RIZARD
	Corinne RIZARD	Virginie JONDET (pas le 20 juin)	Jean-Paul LARDY	Patrick DUPUIS	Serge MALATIER
	Bernard GRISARD	Denis VOUILLON	Romain CINQUIN		

6. Bâtiments :

- Local Pluridisciplinaire : les travaux avancent bien. ParayLino devrait commencer ses travaux en juillet. Il est espéré que le local soit terminé pour septembre.
- Mur du monument de la Gillette : Nicolas a tout nettoyé et fait une tablette en béton pour solidifier l'existant.

7. Affaires diverses :

- Droit d'entrée sur site Internet : Mme GORISSEN fait remarquer au conseil que nous sommes toujours dans l'attente de l'officialisation du nom de domaine : www.gibles.fr
- Rétroprojecteur : Mme GORISSEN informe le conseil municipal qu'il a été demandé 2 devis : le premier à Bureau Vallée de Roanne avec une EPSON 799.99€ TTC. Le second devis venait d'Amazon au tarif de 710€ TTC. Le conseil municipal préfère le devis de Bureau Vallée afin de faciliter le service après-vente.
- Convocation commission « communication » : une réunion de la commission « communication » est prévue le 8 juin prochain afin de préparer une exposition de tableaux qui se tiendra courant juillet.
- Voirie : M. MALATIER informe le conseil municipal qu'un panneau au lieu-dit « le vernay » doit être déplacé sur la demande de la DRI. De plus un devis a été demandé à Vincent TITO pour fabriquer un panneau sans-issu à installer à l'impasse « Ballandra ». Le conseil municipal valide le devis présenté. Enfin M. MALATIER expose au conseil un devis qui a été demandé afin de connaître les tarifs pratiqués pour l'installation d'un radar pédagogique. Ce devis s'élève à 3 850€ HT. D'autres devis seront demandés.
- Extincteurs : Suite à la visite d'un expert concernant les extincteurs des bâtiments communaux, la société SPARA PROTECTION a envoyé un devis afin de changer 14 extincteurs, le montant de ce devis s'élève à 1 116.67€ HT. M. MALATIER propose de changer dans un premier temps 6 extincteurs pour cette année et ainsi de redemander un nouveau devis.
- Devis déplacement d'un poteau Orange : M. le maire informe le conseil municipal qu'un devis a été envoyé par mail par un administré de notre commune afin de solliciter cette dernière à participer à la prise en charge d'un déplacement d'un poteau ORANGE afin que ce particulier puisse créer une nouvelle ouverture sur sa parcelle. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la requête de cet administré.
- Fonds de solidarité au logement : M. le Maire évoque un courrier daté du 24 mars 2021 envoyé par la direction de l'insertion et du logement social, dans lequel il est demandé à notre commune de participer au fond de solidarité logement. Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent. Le coût demandé pour cette participation s'élève à 0.35€ par habitant. Après vote du conseil municipal, 6 élus sont pour, 3 élus sont contre et 5 élus s'abstiennent. Par conséquent il n'y a pas de majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50